

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANTES

6, Allée de l'Ile Gloriette
CS 24111
44041 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02/55/10/10/02
Télécopie : 02/55/10/10/03

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h30 - 13h30 à 16h15



Nantes, le 22/10/2019

E19000240 / 44

Monsieur le Maire
20 rue de l'Eglise
85220 L'AIGUILLON-SUR-VIE

Dossier n° : E19000240 / 44
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Enquête publique relative à la demande de révision alléguée N°1 et N°2 du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de l'Aiguillon Sur Vie (85200).

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Claude MATHIEU, Inspecteur divisionnaire des impôts en retraite, demeurant 8 ter rue des normands La Chaume, LES SABLES D'OLONNE (85100) (tel : 02.51.32.60.02 ; portable : 06.12.14.66.83) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Hélène MARTINEAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

21/10/2019

N°E19000240/44

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 04/10/2019, la lettre par laquelle le Maire de L'Aiguillon-sur-Vie demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *la demande de révision alléguée N°1 et N°2 du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de L'Aiguillon Sur Vie (85200).* » ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts retraité, demeurant 8 Ter rue des Normands – La Chaume aux Sables d'Olonne (85100), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Maire de L'Aiguillon-sur-Vie et à Monsieur Claude MATHIEU.

Fait à Nantes, le 21/10/2019

Le Premier Vice-Président,



Jean-Marc GUITTET